

Publié le 10 octobre 2014

Vendée : La méthanisation en complément

Devenue Sem en 2012 sous l'impulsion du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV), Vendée Energie a fait du développement de l'énergie biomasse l'une de ses nouvelles priorités. Un complément aux centrales solaires et éoliennes qui fournissent déjà près du quart de la production d'électricité d'origine renouvelable raccordée au réseau vendéen.



« L'évolution de la régie en Sem, en 2012, nous a permis d'aller plus loin dans le développement des énergies renouvelables sur le territoire vendéen, grâce à un statut juridique plus souple et plus de réactivité pour conduire les projets dans un secteur très concurrentiel », explique Olivier Loizeau, directeur général de [Vendée Energie](#). En deux ans, la Sem a pu développer, construire et exploiter de nouvelles unités de production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments des collectivités locales, augmentant ainsi de près de 25 % la puissance raccordée de son parc.

Au total, elle exploite aujourd'hui 6 parcs éoliens (36 éoliennes) d'une puissance de 50 MW, et 44 centrales solaires photovoltaïques (30 000 m² de panneaux) sur des bâtiments publics, d'une puissance de 3 MWc. Mais, ce changement de statut lui a également permis d'élargir son champ de compétences, en particulier dans le domaine de la méthanisation. Une aubaine dans ce territoire rural où les déchets agricoles pourront ainsi être valorisés.

Un facilitateur de projet

Vendée Energie est devenue un facilitateur de développement de ces unités de méthanisation, pour produire du biogaz ou de l'électricité, mobilisant ses équipes pour aider les agriculteurs, coopératives agricoles, industriels et collectivités qui veulent se lancer dans cette voie. Contrairement aux centrales solaires et éoliennes, la Sem ne prend qu'une part minoritaire dans le capital. Deux sociétés de projet ont ainsi été accompagnées : Sainter-Méthanisation (avec une entrée à hauteur de 8 % dans le capital) et Métha-Vie (13 %).

La société Métha-Vie a été créée en avril 2013 avec un capital de 100 000 euros pour développer, réaliser et exploiter une unité de méthanisation dans la Communauté de communes Vie et Boulogne. Elle regroupe des coopératives, des agriculteurs et même un fabricant d'ingrédients laitiers pour l'industrie alimentaire. « Plus de 2,1 millions de mètres cubes de biométhane seront produits à terme chaque année, permettant une économie de 7 250 tonnes de CO₂ », précise Olivier Loizeau.

Autre exemple : Sainter-Méthanisation, créée pour développer, réaliser et exploiter une unité de méthanisation sur la commune de Sainte-Hermine. Parmi les partenaires : la SAS Alemda (8 exploitations agricoles du canton de Sainte-Hermine, apporteurs de biomasse), la SAS Méthanéo (investisseur et développeur d'unités de méthanisation) et la société Interplume (consommateur de l'énergie thermique verte produite). Le projet permet

cette fois de produire de l'électricité par cogénération à partir de la biomasse fournie par les éleveurs et agriculteurs locaux. La production annuelle est estimée à 4 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 2 000 foyers, et 1 125 tonnes de CO² économisés.